

PROJET « VERS DES SOLUTIONS AUX INTERACTIONS ENTRE COMMUNAUTÉS DE PÊCHEURS ET CETACÉS DANS LES EAUX MAROCAINES ET TUNISIENNES »

APPEL A CONSULTANTS POUR ASSURER UNE MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE

1. CONTEXTE

Conscients des enjeux environnementaux, les pays riverains de la Méditerranée se sont engagés, dans le cadre de différents accords de coopération régionale, à diminuer les impacts des interactions entre les activités de pêche et les espèces menacées concernées (captures accidentelles par les engins de pêche en activités ou abandonnés, surexploitation des ressources halieutiques disponibles). Certaines de ces espèces, en particulier les cétacés, entrent en compétition avec les pêcheurs en se nourrissant d'espèces marines d'importance commerciale lors des activités de pêche, occasionnant parfois des dommages dans les filets de pêche pour y prélever des proies (déprédation). Ce phénomène représente une source de conflit avec les pêcheurs, souvent impuissants à préserver leur outil de travail. Cette situation entraîne une hostilité de la part des pêcheurs envers les espèces concernées, ce qui est de nature à rendre plus difficile les efforts de conservation.

Établi sous les auspices de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (PNUE/CMS), l'Accord sur la Conservation des Cétacés de la Mer Noire, de la Méditerranée et de la zone atlantique adjacente (ACCOBAMS) est un accord intergouvernemental visant à atteindre et maintenir un état favorable de conservation des cétacés par la mise en œuvre de mesures de conservation coordonnées. Le Secrétariat Permanent de l'ACCOBAMS, basé à Monaco, assure la coordination de la mise en œuvre de l'Accord et fournit une assistance aux Parties Contractantes.

La Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) est une organisation régionale de gestion des pêches – établie sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) – qui a comme objectif principal d'assurer la conservation et l'utilisation durable du point de vue biologique, social, économique et environnemental des ressources biologiques marines ainsi que le développement durable de l'aquaculture en Méditerranée et mer Noire. La CGPM a comme fonction clé d'adopter des recommandations contraignantes pour la gestion de la pêche et de l'aquaculture et assister les États riverains pour qu'ils soient sur un pied d'égalité. La politique et activités de la CGPM sont mises en œuvre à travers son Secrétariat, y compris à travers une étroite collaboration avec des organisations partenaires.

Dans ce contexte, les Secrétariats de l'ACCOBAMS et de la CGPM ont reçu un appui financier de la Fondation MAVA pour la mise en œuvre du projet « Vers des solutions aux interactions entre communautés de pêcheurs et cétacés dans les eaux marocaines et tunisiennes » (appelé ci-après « projet MAVA Déprédation ») qui vise à répondre à l'objectif stratégique de réduire les interactions entre les cétacés et les activités de pêche.

Ce projet vise à adresser la déprédation par les grands dauphins dans les pêcheries à la senne aux petits pélagiques et évaluer les interactions avec les activités d'aquaculture. Il a été conçu pour assurer la poursuite des activités engagées dans le cadre des actions pilotes du projet d'atténuation des interactions entre espèces marines menacées et les activités de pêche mis en œuvre entre 2015 et 2017, en particulier l'action pilote « Pêcherie à la senne en Méditerranée marocaine : atténuation de la déprédation provoquée par le Grand Dauphin au niveau des sennes » mise en œuvre au Maroc¹.

¹ Le rapport de cette action pilote peut être transmis sur demande auprès du Secrétariat de l'ACCOBAMS.

La coordination de ce projet est assurée par les Secrétariats de l'ACCOBAMS et de la CGPM. La mise en œuvre des activités au Maroc sera assurée par l'Institut National de Recherche Halieutique (INRH).

Dans le cadre de ce projet, il est prévu que deux experts apportent un soutien technique à l'équipe scientifique de l'INRH dans la mise en œuvre de ses activités :

- un expert en technologie des engins de pêche,
- un expert en suivi des populations de cétacés, en particulier par la méthode de photo-identification, et en éthologie des cétacés (étude des comportements)

Ces experts seront recrutés par le Secrétariat de l'ACCOBAMS et travailleront sous la supervision conjointe des Secrétariats de l'ACCOBAMS et de la CGPM, en coordination avec l'équipe scientifique de l'INRH.

Le présent document a pour objectif de décrire l'organisation de la mission des experts, les produits attendus ainsi que les conditions de soumission des candidatures.

2. OBJECTIF DE L'APPEL

L'objectif général de la mission d'assistance technique est d'apporter un soutien technique à l'équipe scientifique du projet MAVA Déprédation au Maroc dans la mise en œuvre de leurs activités. En outre, les experts apporteront conseil et soutien aux Secrétariats de l'ACCOBAMS et de la CGPM sur les aspects techniques se rapportant à la conduite des activités du projet.

3. DESCRIPTION DES TACHES

Il est attendu de l'expert(e) en technologie des engins de pêche qu'il/elle :

- Conseille et assiste l'équipe scientifique de l'INRH dans le suivi et l'évaluation des interactions sennes / grands dauphins ;
- Conseille et assiste l'équipe scientifique de l'INRH dans le suivi de l'expérimentation avec la senne renforcée, ainsi que pour d'autres mesures d'atténuation qui pourraient être testées (les répulsifs acoustiques par exemple).

Il est attendu de l'expert(e) en suivi des populations de cétacés et photo-identification qu'il/elle :

- Forme l'équipe scientifique de l'INRH à la technique de photo-identification et aux méthodes d'analyse capture-marquage-recapture pour estimer l'abondance des grands dauphins dans la zone d'étude. Une première formation sera organisée, dans la mesure du possible fin septembre/début octobre 2019, soit au Maroc, soit à l'étranger (le lieu de formation choisi devra permettre de garantir la présence de dauphins pour les exercices pratiques). La formation devra inclure l'étude du comportement des grands dauphins ;
- Assiste l'équipe scientifique de l'INRH dans la mise en place d'un programme de photo-identification sur le terrain au Maroc, y compris la bancarisation et la gestion des données collectées, ainsi que dans le traitement/interprétation des résultats ;
- Conseille l'équipe projet dans la mise en place des protocoles d'expérimentation de mesures d'atténuation (senne renforcée, répulsifs acoustiques, ...) ;
- Fournisse, dans la mesure du possible, le matériel nécessaire pour la photo-identification lors de la formation et lors de la première mission d'assistance sur le terrain au Maroc et conseille l'équipe de l'INRH dans les équipements à acquérir.

4. ORGANISATION DE LA MISSION

La durée de la mission couvre une période allant de la signature du contrat jusqu'à fin 2020. Sur cette période, il est prévu plusieurs missions au Maroc pour assister l'équipe scientifique du projet dans la mise en œuvre des activités.

En premier lieu, **il est prévu que les experts de l'assistance technique participent à une première réunion de coordination avec l'équipe scientifique de l'INRH afin de : 1) conseiller l'INRH dans la définition de son programme de travail et 2) élaborer une feuille de route conjointe définissant les objectifs et planification des missions ultérieures suivant le plan de travail du projet.** Dans la mesure du possible, cette première mission sera organisée fin septembre/début octobre 2019, en parallèle de la formation à la technique de photo-identification et d'étude du comportement des dauphins.

D'un point de vue administratif, un contrat sera établi par le Secrétariat de l'ACCOBAMS pour chaque consultant, dans la limite de 40 jours maximum de travail à 250 euros/jour d'ici fin 2020 par consultant.

Les paiements seront effectués sur présentation de factures détaillées basées sur le nombre de jours de conseil effectivement réalisés.

La prise en charge des frais des différentes missions au Maroc sera assurée par le Secrétariat de la CGPM suivant les règles en vigueur au Secrétariat de la CGPM.

5. PRODUITS ATTENDUS

Il sera attendu des consultants qu'ils remettent :

- ❖ A l'issue de la première mission : une feuille de route présentant le planning des missions ultérieures des experts de l'assistance technique
- ❖ Des rapports de mission après chaque mission, incluant des recommandations
- ❖ Un rapport final de synthèse du travail réalisé pendant la mission, incluant des recommandations.

6. TERMES ET CONDITIONS DE L'APPEL

Les propositions peuvent être soumises par des consultants individuels ou par des organisations qui seront contractuellement le vis-à-vis du Secrétariat Permanent de l'ACCOBAMS pour toutes les tâches liées à la mission.

Les candidats doivent justifier des éléments suivants :

Pour l'expert en technologie des engins de pêche :

- Diplôme en sciences halieutiques ou en biologie/écologie marine (niveau Master minimum) ;
- Expérience confirmée en :
 - i. technologie des engins de pêche ;
 - ii. gestion des pêches ;
 - iii. suivi et atténuation des interactions entre les espèces vulnérables et les pêcheries ;
- être :
 - i. Expert des pêcheries de Méditerranée, en particulier celles ciblant les petits pélagiques ;

- ii. Familier des questions d'interactions entre cétacés et activités de pêche – une expérience antérieure traitant de la déprédation serait un atout ;
- iii. Capable de travailler efficacement et en harmonie avec des personnes de nationalités et de cultures différentes ;
- iv. Capable d'organiser son travail, de planifier et de hiérarchiser les charges de travail et de respecter les délais ;
- parler couramment français (de préférence, mais l'anglais est accepté) ;
- avoir d'excellentes compétences interpersonnelles, en particulier dans des contextes multiculturels / multilingues.

Pour l'expert en suivi des populations de cétacés et photo-identification :

- être diplômé en biologie marine. Une thèse sur la biologie, l'écologie et le comportement des cétacés, en particulier du grand dauphin (*Tursiops truncatus*), dans la région d'ACCOBAMS sera un atout ;
- expérience confirmée en :
 - i. conception et mise en œuvre de programme de suivi de populations de cétacés
 - ii. Traitement et analyse des données collectées suivant les méthodes de capture-marquage-recapture.
- être :
 - i. Familier des questions opérationnelles de suivi des cétacés en mer, de bancarisation et de gestion des données collectées suivant la méthode de photo-identification ;
 - ii. Capable d'accompagner l'équipe scientifique dans la définition de leur programme de travail ;
 - iii. Capable de maîtriser les outils statistiques de traitement des données collectées (© MARK et/ou © SocProg) ;
 - iv. Capable de travailler efficacement et en harmonie avec des personnes de nationalités et de cultures différentes ;
 - v. Capable d'organiser son travail, de planifier et de hiérarchiser les charges de travail et de respecter les délais ;
- disposer du matériel pour la formation en photo-identification
- parler couramment français (de préférence, mais l'anglais est accepté)
- avoir d'excellentes compétences interpersonnelles, en particulier dans des contextes multiculturels / multilingues.

7. SOUMISSION DES CANDIDATURES

Les candidatures sont acceptées séparément pour chaque profil, il n'est pas attendu d'offre combinée.

Les consultants intéressés doivent soumettre leur CV au Secrétaire Exécutif de l'ACCOBAMS (fcdescroix@accobams.net) et, en copie, à la Chargée de projets (cleravallec@accobams.net) **au plus tard le 15 septembre 2019.**

Pour toute information complémentaire, clarification ou communication à propos du présent appel à propositions, les candidats peuvent écrire à fcdescroix@accobams.net et à cleravallec@accobams.net.